

édito

Surenchères en tout genre et soldes à tout va.

Les PPP, la transposition de la directive service, la suppression de l'avis conforme, et depuis quelques mois la crise : autant d'obstacles et de pièges sur la route de ceux qui font l'architecture et qui, comme moi, rêvent encore de qualité architecturale.

Aujourd'hui les enjeux environnementaux nous imposent pour y répondre, de "mieux concevoir et de mieux construire".

Les déferlantes réglementaires et normatives en tout genre, parfois nécessaires et attendues, souvent lourdes, quelquefois superflues ou inutiles et même stupides voire dangereuses, imposent plus d'intelligence, plus de compétences, plus d'études. Bref, des missions de maîtrise d'œuvre de plus en plus complètes, des équipes de plus en plus importantes, donc de plus en plus lourdes financièrement.

Au moment où l'on voit des résultats d'appel d'offres à -15 voire -20% des estimations sur des projets pourtant "toujours plus", un nouveau mal nous guette et a commencé ses premiers ravages : le dumping des honoraires !

Vieil épouvantail que les plus anciens connaissent bien pour l'avoir déjà subi ou pratiqué lors des précédentes périodes de disette.

Aujourd'hui cette obscène façon de décrocher coûte que coûte un contrat est en effet plus suicidaire que jamais et engage toute la profession dans une spirale baissière où la qualité architecturale sera la grande victime.

Mais cette fois-ci le plus grave est, qu'à juste titre, ce sont les architectes qui seront montrés du doigt comme responsables, mais aussi comme coupables ! et j'en connais beaucoup autour de nous qui sont prêts à fournir la corde...

Donc arrêtons de réduire la part du gâteau car déjà certains de nos partenaires de l'ingénierie commencent à nous reprocher de ne pas assez partager et appellent à de nouvelles grilles de répartition.

C'est bien connu, lorsque la gamelle se vide, les chiens se battent !

Alors que ceux qui se sont déjà prostitués en se lançant dans l'aventure du dumping, forcément pour de bonnes raisons (ne pas licencier, sauver l'outil ou tout simplement survivre), réfléchissent et font leurs comptes :

- Hier un projet d'1 M€ à 10 % d'honoraires en mission de base rapportait 100 000€, c'était simple !

- Aujourd'hui le même projet (plus compliqué) à 800 000€ (dumping aussi des entreprises) avec 6% d'honoraires en mission de base + EXE (si, si, ça existe, je peux même donner des noms !), ne rapporte, et le mot est mal choisi, que 48 000€ !

52% de rabais, mieux que LIDL et Intermarché réunis en période de soldes, certains architectes deviennent les rois du discount et bien-sûr à terme "vendront" eux aussi de la daube.

Même pas cher, le maître d'ouvrage, et là il aura raison ! trouvera toujours que de la daube d'architecture, c'est trop cher et sera tenté d'aller faire son marché ailleurs.

Patrick PICHON
Président de CROA Centre



CENTRE

SOMMAIRE

P2

Tribune
Agenda de l'Ordre
Brèves
Formations

P3

Actualité juridique
Infos

P4

Participation aux
jury de concours
Tableau de l'Ordre
Nouveaux locaux

Encart

Les actualités
départementales
Reportages :
Lycée agricole du
Subdray

Chers Confrères, cette tribune, je le rappelle, vous est réservée et ouverte pour exprimer vos témoignages et vos « émotions architecturales ». Alors merci pour vos contributions.

■ Patrick Pichon, Président du CROA

Tribune Libre...

« J'ai lu avec consternation la Tribune libre du dernier numéro. La saillie contre les Architectes des Bâtiments de France est une caricature éculée. Elle l'est d'autant plus dans la situation actuelle, relevée dans l'éditorial du président Pichon qui parle d'architecture sans architecte et de réglementation.

Nous sommes tous dans le même bateau.

Après avoir été retoqué dans la loi de Relance, puis glissé dans la loi Grenelle 1, un amendement vient de discrètement supprimer l'avis conforme de ce fonctionnaire représentant de l'Etat dans les zones de protection du patrimoine. La suppression de ce garde-fou ouvre un boulevard au pouvoir discrétionnaire de l' élu qui "appliquera le règlement". Comme si le règlement faisait tout ! Jusque là son interprétation, gage de souplesse et d'intelligence, pouvait être modulée par un professionnel de l'architecture et du patrimoine.

Je rappelle que l'ABF est d'abord un architecte, un des rares architectes œuvrant dans l'administration. C'est effectivement un être humain (avec ses travers et ses qualités). S'il est dans 90% des cas amené à lisser la médiocrité d'une majorité de projets abandonnés par la profession, posés sur un urbanisme décentralisé, il est souvent bien content de pouvoir rencontrer et soutenir un confrère vis-à-vis d'un maître d'ouvrage "peu éveillé" à l'architecture, comme d'ailleurs une majorité de nos contemporains. Le confrère aigri préférera sûrement que ses projets soient jugés par le seul élu.

Dans ce vaste mouvement dérégulateur, c'est toute la profession qui trinque. Il restera les plus fiers et les moins cultivés d'entre nous, ceux qui opposent patrimoine et modernité, ceux qui débarquent dans un paysage multiséculaire en conquérants, pour ne pas s'en rendre compte.»

■ XX (45)

"Les architectes parlent aux architectes"

«L'élégante et judicieuse réponse de XX45 à CQ28 nous est parvenue avant que le Sénat ne retoque le projet de loi sur la suppression de "l'avis conforme" de l'ABF dans les ZPPAUP. Cette mesure de l'assemblée des sages nous sauve des dérives autoritaires ou démagogiques de certains élus, dont la culture architecturale s'étant arrêtée à la lecture de Maisons et Jardins, nous avons tout à craindre à leur laisser, seul, le dernier mot dans ces zones sensibles. Il leur reste déjà toutes les zones hors ABF, pour délivrer ou refuser les permis de construire et juger en leur âme et conscience la bonne ou la mauvaise architecture à coup d'article 11.

Si l'Architecture avait indéniablement plus à perdre qu'à gagner dans l'affaire de l'avis conforme, espérons que ce coup de semonce invite à engager un véritable dialogue (il est vrai parfois défaillant) entre ABF et architectes. Rappelons que le patrimoine d'aujourd'hui n'est que l'architecture d'hier, et que l'architecture d'aujourd'hui sera le patrimoine de demain. Donc œuvrons tous ensemble pour une architecture de qualité.»

■ Patrick PICHON, Président du CROA

agenda de l'Ordre

2 juillet et 3 juillet - Ajaccio
Conférence des Régions (Patrick Pichon) et Commission des Finances (Philippe Coutant)

8 juillet - CROA
Réunion pour parler des formations, avec M. Courtiau de la DAPA, M. Deguilley de la DRAC, M. Chapuis du Domaine de Chaumont/Loire, F. Cordier de la MA CENTRE (P. Pichon et P. Robert)

17 juillet et 4 septembre - CNOA
Commission "Développement Durable" (JL Radigue)

10 et 11 septembre - Rennes
Réunion avec les Pôles de Formation (P. Le Dorlot)

11 septembre - CNOA
Réunion "Commission JURJET" (P. Robert)

16 septembre - CNOA
Réunion pour présenter le projet des futurs locaux CROA et MA CENTRE (P. Pichon et P. Coutant)

17 septembre
- AG du CIAF (P. Kauz)
- Rendez-vous à la DRAC pour présenter le projet des futurs locaux CROA et MA CENTRE (P. Pichon et P. Robert)

18 septembre - Chaumont-sur-Loire
Réunion avec M. Chapuis pour discuter des formations (P. Pichon et P. Robert)

1er et 2 octobre - Bourges
Colloque "Construction & Urbanisme Durables" au Lycée du Subdray à (P. Pichon)

1er octobre
Commission des Finances (P. Coutant)

7 octobre - Orléans
Rendez-vous au Conseil Régional avec le Président François Bonneau pour présenter le projet des futurs locaux CROA et MA CENTRE (P. Pichon)

8 octobre - Orléans
Rencontre à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise, organisée par la DRE, sur l'Observatoire "Qualité Consommation" (P. Robert)

9 octobre - CROA
Formation "Nouveaux inscrits" + prestation de serment (P. Pichon, P. Robert et P. Coutant)

16 octobre - Orléans
Déjeuner avec M. Marcon, Prés. des Amis du FRAC d'Orléans (P. Pichon et P. Robert)

22 octobre - CNOA
Commission "Développement Durable" (JL Radigue)

23 octobre - Orléans
Déjeuner avec Maître NADAUD, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats (réflexion sur formation et information juridique) - (P. Pichon et P. Robert)

23 octobre - Agglo d'Orléans
Rendez-vous avec M. Lemaignan pour présenter le projet des futurs locaux CROA et MA CENTRE (P. Pichon et P. Robert)

6 novembre - Paris
- Séminaire architecture et actions pédagogiques (P. Robert)
- Pose de la 1ère pierre FRAC centre (F. Skarbek)

18 novembre - Paris
Salon des Maires (P. Pichon)

19 novembre - CNOA
Commission développement durable (JL Radigue)

20 novembre - Orléans
Rendez-vous avec W. Palis (Conseil régional) pour locaux CROA/MA (P. Pichon)

26 novembre - CNOA
Commission des finances (P. Coutant)

26-27 novembre - CNOA
Conférence des régions (P. Pichon)

27 novembre - Orléans
Réunion Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise : table ronde pour organisation exposition Pouillon (P. Robert)

4 décembre - CROA
Signature acte d'achat des locaux

11 décembre - CNOA
Comité de pilotage (Juriet, P. Robert)



brèves

L'indépendance des architectes en danger ?

Les risques de transposition de la directive "services" de l'Union Européenne pour les architectes font planer un problème d'équité, notamment sur l'indépendance de nos prestations. Cette réflexion a été faite au Sénat, par M. Francis Grignon, qui a interpellé le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Frédéric Mitterrand, en lui rappelant la déontologie de la profession : indépendance dans l'exercice de ses fonctions, être garant de l'équilibre entre l'intérêt de l'utilisateur et du maître d'ouvrage, et souci d'un développement urbain durable au service de tous.

A ces questions d'équité et de morale publique, le Ministre a d'abord rappelé l'importance de la directive "services" qui a pour objectif de dynamiser le marché intérieur européen. Cependant, M. Mitterrand a annoncé que l'architecture garderait ses valeurs intactes de créativité, de qualité et d'harmonie. Selon le Ministre, ces principes resteront essentiels, rappelant que l'architecture est une expression de la culture, comme transcrits dans la loi de janvier 1977. De même, à propos de l'indépendance de notre métier, le gouvernement a exclu une loi unique de transposition, laissant à chaque secteur le soin d'apporter des adaptations afin qu'il conserve ses principes fondamentaux.

Frédéric Mitterrand a assuré rester attentif au bon respect de ces enjeux culturels. Ainsi, Pascal Urriaga, président de l'Union des architectes de l'Indre, a annoncé qu'il demeurera vigilant au contenu du projet soumis aux architectes.

Philippe Klein élu président de l'Unsa

Lors du 40^e congrès de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes, qui s'est tenu du 10 au 12 septembre à la Rochelle, Philippe Klein (49 ans) a été élu Président de l'Union et succède à Michel Roulleau, architecte à Strasbourg. Nous souhaitons une bonne présidence à Monsieur Klein, qui s'est engagé à replacer l'économie des entreprises d'architecture au cœur de son action et à répondre aux préoccupations des architectes sévèrement touchés par la crise économique.

formations

Calendrier 2009

Développement Durable

La qualité des deux premiers jours de la formation "Développement durable" dispensée les 1^{er} et 2 octobre 2009 n'ayant pas donné satisfaction, le CROA a demandé au Groupe Moniteur de revoir sa copie en totalité, ce qui a été accepté. 4 sessions ont alors été proposées, avec de nouvelles dates et de nouveaux intervenants. Au terme de ces 4 sessions, les intervenants ont donné entière satisfaction.

Nouveaux inscrits + prestations de serment

Le vendredi 9 octobre, le CROA a dispensé une formation de 4 heures à l'attention de 17 nouveaux inscrits.

Accessibilité et Sécurité incendie

ARVHA a dispensé 2 jours de formation gratuite les 14 et 15 décembre concernant les nouveaux textes relatifs à l'Accessibilité (Sécurité incendie et diagnostic). Pour les 4 demi-journées, 25 participants par session étaient inscrits (soit un total de 100 architectes).

Tables rondes juridiques

En l'absence de conseil juridique dédié à la profession en région centre, le CROA Centre a entrepris des démarches en vue d'organiser des tables rondes et formations juridiques en partenariat avec le Barreau d'Orléans. Le Président et le Vice-Président ont déjà rencontré, à plusieurs reprises, le Bâtonnier Anne-Marie Nadeau.

Dans le cadre de la politique de formation continue du CROA, nous envisageons de programmer en 2010 une ou plusieurs tables rondes en présence d'avocats, et ensuite, en fonction des demandes, des journées de formation à caractère juridique.

Parmi les thèmes retenus :

- Marchés publics, loi MOP
- Contrats de maîtrise d'œuvre
- Sociétés d'architecture (statuts) et modes d'exercice
- Assurances et responsabilités

Nous restons à votre écoute pour d'autres suggestions.

Une signature engage notre responsabilité, alors restons vigilants !

Le CROA a prononcé, lors de la séance de conseil du 25 septembre 2009, la radiation de 2 architectes libéraux et d'une société d'architecture. Un de ces confrères a subi cette procédure disciplinaire pour signature de complaisance, ayant paraphé des projets qu'il n'avait pas établis. Il est fréquent que des constructeurs ou des maîtres d'ouvrage tentent de contacter les architectes pour de telles pratiques, alors que celles-ci sont contraires aux dispositions de l'article 3 de la loi sur l'architecture précisant qu'un projet doit être signé par l'architecte qui l'a conçu. L'architecte doit aussi faire attention dans ses missions de permis de construire. Elles doivent être formalisées par un lien contractuel avec le maître d'ouvrage sous peine de perdre notre indépendance. Si l'architecte perd ce rapport avec le maître d'ouvrage, alors nous sommes considérés comme le sous-traitant d'un donneur d'ordre et nous pouvons, le cas échéant, être opposés à un refus de garanties. De plus, une telle situation peut-être assimilée à une signature de complaisance.

Les derniers CCAG viennent de paraître.

Les 4 derniers Cahiers des Clauses Administratives Générales, nouvelles formules, sont sortis au mois d'octobre. D'abord la "bible" des acteurs de la construction, qu'ils soient maître d'ouvrage, entrepreneur, maître d'œuvre ou conducteur de travaux, est sortie avec le CCAG travaux. Ce texte de référence pour tout marché public de travaux s'applique tant aux marchés de travaux de génie civil qu'aux travaux de bâtiment. Ensuite, les CCAG prestations intellectuelles (PI), marchés industriels (MI) et, le petit nouveau, technique de l'information et de la communication (TIC) sont parus le 16 octobre.

Après un relookage de trois ans par le ministère de l'économie, la saga CCAG, initialement créée en 1976, a donc été mise à jour autour des nouvelles dispositions et d'une lecture plus claire. Par exemple, le CCAG travaux prend en compte les évolutions du cadre législatif et réglementaire, notamment en termes de sous-traitance, de délais de paiement ou de dématérialisation des échanges. A propos du dernier né de la famille des CCAG, le TIC, il concerne les marchés qui ont un objet entrant dans le champ d'application.

infos

PANNEAUX DE CHANTIER



Les panneaux de chantier réalisés par le CROA Centre comportant le logo de l'Ordre sont en vente au prix unitaire de 11 €.

Vous pouvez contacter :

dans le Cher (18) :
Patrice KAUZ à Bourges
02 48 24 60 50

dans l'Eure et Loir (28) :
Frédéric CORDIER à Chartres 02 37 30 01 07

dans l'Indre (36) :
Cabinet PIRES-VILLERET
à Châteauroux 02 54 07 01 94

dans l'Indre et Loire (37) :
Eric LECONTE à La Riche 02 47 39 98 94
ou Mathieu JULIEN à Tours 02 47 51 40 38

dans le Loir et Cher (41) :
Ghina HACHEM EL RAWAS à Blois 02 54 74 21 28

dans le Loiret (45) :
le secrétariat de l'Ordre 02 38 54 09 99
Renseignements : www.frac-centre.fr

NOUVELLE BROCHURE, "CONSTRUIRE AVEC UN ARCHITECTE"

Réalisée par la commission de communication du Conseil National, cette brochure est destinée à tous les maîtres d'ouvrage, parmi lesquels les particuliers, et donne des renseignements sur le rôle de l'architecte, les garanties qu'il apporte...



LE SITE INTERNET DE LA DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ REFOUDÉ

Pour mettre en œuvre la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité a refondu son site internet www.developpement-durable.gouv.fr/accessibilite. Ce site présente notamment la réglementation en vigueur afin de vous aider à élaborer vos schémas directeurs d'accessibilité des services de transport (SDA) ou les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

LE PATRIMOINE ACCESSIBLE À TOUS

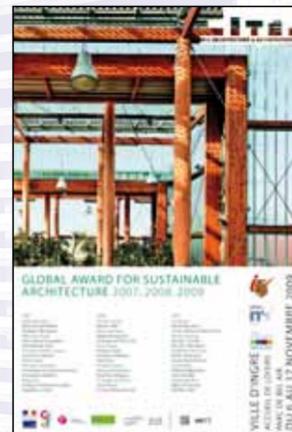
La 26^{ème} édition des Journée du Patrimoine a eu lieu les 19 et 20 septembre 2009 sur le thème "un patrimoine accessible à tous". Petits et grands ont ainsi pu découvrir ou revoir, dans toute l'Europe, des lieux publics ou habituellement fermés. En France, près de 15 000 sites et 19 000 animations ont ainsi été présentés à plus de 12 millions de visiteurs.

LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT DU FRAC CENTRE

Conçue par les architectes Dominique Jacob et Brendan MacFarlane, la construction de la charpente métallique tubulaire du Fonds régional d'art contemporain a été officiellement lancée samedi 6 novembre. Situé dans la cour des anciennes Subsistances militaires, boulevard Rocheplatte à Orléans, cet espace d'exposition hébergera les activités du Frac Centre à partir de 2012, avec notamment 1 200 m² d'espaces d'expositions.

ARCHITECTURE DURABLE : LES PROJETS DE 15 LAURÉATS

Du 6 au 17 novembre, les 15 lauréats du concours 2007, 2008, 2009 des Global Awards for Sustainable Architecture ont exposé leurs projets dans la ville d'Ingré, à l'accueil de loisirs du parc de Bel Air.



UNE NOUVELLE ADJOINTE AU SDAP DU LOIRET

Madame Saadia Tamelikecht est la nouvelle adjointe de Frédéric Aubanton, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret.

COLLOQUE "CONSTRUCTION & URBANISME DURABLES"

Au Lycée Agricole du Subdray (Cher), le 2^{ème} colloque sur la construction et l'urbanisme durables a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2009. Après le succès du premier colloque régional sur le thème de la Construction Durable, en 2007, nous nous sommes à nouveau réunis pour parler du développement d'un territoire plus attractif et solidaire grâce à l'urbanisme et l'architecture durables.

L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS REPENSE SES IMPLANTATIONS

L'université d'Orléans rêve de grand espace et a lancé plusieurs projets de chantiers. Parmi ceux-ci, nous pouvons noter le futur centre culturel de 1 130 m², dont l'architecte est Karine Millet, le déménagement partiel de l'université dans le centre-ville orléanais, prévu pour 2015 sur le site de l'ancien hôpital de la Madeleine, ou encore l'installation de services (recherche, accueil de chercheurs étrangers) dans l'hôtel Dupanloup, ancienne bibliothèque du centre-ville d'Orléans.

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS ET AUX COMMISSIONS DE SÉLECTION CONSTITUÉES COMME UN JURY*

Dépt.	Maître d'ouvrage	Opération	Equipes sélectionnées	Equipe(s) lauréate(s)
37	Ville	Construction Ecole de Musique Chambray-les-Tours	PENNERON - RVL - BOUVARD	PENNERON (37)
41	Conseil Général	Restructuration collège Edmond Vendôme	BERGER VILLAAMIL - AUTRET CARATY POUPART	CARATY POUPART (37)
45	OPAC	Construction de 38 logements St-Jean-de-Braye	EBSG - DE BOSSOREILLE LESAGE - BAU	DE BOSSOREILLE LESAGE (37)
45	Ville	Construction d'une mairie Combleux	VACONSIN GAILLED RAT - DE VANNOISE LR ARCHITECTURE	VACONSIN GAILLED RAT (45)

*Concours pour lesquels le CROA a proposé les jurés



Ecole de Musique Chambray-les-Tours - PENNERON



38 logements St-Jean-de-Braye - DE BOSSOREILLE LESAGE



MAIRIE DE COMBLEUX - VACONSIN GAILLED RAT

Journal édité par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. 74, boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans Tél. 02 38 54 09 99 Fax 02 38 42 04 23 Réalisation Force Motrice Crédit photos : Atelier Carré D'arche Atelier Bosredon-Piétu ISSN en cours

nouveaux locaux



ÇA AVANCE (À PETITS PAS !) SUITE

Le permis de construire a été obtenu le 3 septembre 2009. La consultation des entreprises a été lancée. Notre confrère Stéphane LE CLAINCHE s'attèle à rentrer dans le budget. La signature devant notaire de l'acte d'achat des locaux a eu lieu le 4 décembre 2009. Nous restons dans l'attente des subventions (fortement espérées) qui ont été sollicitées auprès de nos partenaires.

Avec la MAF
évitez les mauvais plans de la maison individuelle

Rendez-vous sur l'espace adhérent du site maf.fr pour recevoir le guide et trouver des informations, des témoignages, des conseils et de nombreux outils.

TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :



Mélanie CROTTÉ-BRAULT,
Architecte DPLG (45) - salariée



Cyrielle GUILBAUD-POTIN,
Architecte DPLG (45) - salariée



Juliette LUTZ,
Architecte DPLG (18) - Libérale



Sophie GIRARDOT,
Architecte DPLG (45) - Libérale



Edouard MARTI,
Architecte DPLG (28) - Libéral



Carole BOUCHET,
Architecte DPLG (41) - Associée

Inscriptions Sociétés d'Architecture :

SCP BOUCHET-GATINEAU à MONTOIRE-SUR-LE-LOIR (41)
Associés : Carole BOUCHET, Stéphane GATINEAU

Radiations :

Christian DOSSIER,
architecte DPLG (45), pour cessation d'activité.

Michel BOURGUEIL,
architecte DPLG (37), pour cessation d'activité.

Mostafa DAROUICH, architecte DPLG (36)

Jacky FOUCAUDEAU, agrée en architecture (37)

Jean Louis CLAVEAU, architecte DPLG (36)

Chmess Eddine BOUZIDI, architecte DPLG (37)

SARL PEIGNE ARCHITECTES ASSOCIES (41)

ArchiLecture

lycée agricole du Subdray (près de Bourges)

Livraison : septembre
et décembre 2009

Atelier Carré D'arche associé
à l'Atelier Bosredon-Piétu



Le projet s'inscrit sur un site de 250 hectares, selon les normes de Haute Qualité Environnementale.

Les bâtiments (16 655 m²) sont liés en partie par une rue couverte qui constitue la colonne vertébrale et la matrice nourricière de l'opération, puisqu'elle fournit, par les 1 800 m² de cellules photovoltaïques de sa verrière, l'énergie suffisante (en coût) pour couvrir les besoins de l'ensemble du site.

Capturs thermiques pour l'eau chaude sanitaire et le complément en chauffage des logements, chaufferie bois pour le chauffage des bâtiments du lycée, bassins de rétention pour l'arrosage automatique des équipements sportifs extérieurs, jardins filtrants assurant le traitement des eaux usées, débit de fuite des eaux pluviales égal à zéro, toitures végétalisées, ossature bois et bardage,... toutes ces dispositions participent à la performance HQE de l'opération.

Chiffres-clés :

- Début des travaux : avril 2008
- Coût : **70,6** millions d'euros (achat des terrains, conception du projet, construction et équipements -matériel et mobilier-, mandatement de l'opération).
- Superficie : **17 800 m²** de plancher dont **2 200 m²** d'espaces rénovés pour l'exploitation agricole
- Espaces extérieurs aménagés, reboisement du paysage : **20 000 m²**
- Capacité : **750** élèves, apprentis et stagiaires
- Gymnase de type C et salle de sports
- Salle polyvalente de **250** places
- **6** logements de fonction
- **200** places de stationnement et des locaux vélos répartis sur le site
- Inauguration : septembre 2009



Actualités départementales

CHER

Un écoquartier dans Bourges

L'ancien hôpital militaire Baudens, à Bourges, va être transformé en un écoquartier composé de plus de 400 logements, de 2 500 m² d'activités et de 3 300 m² de services. L'aménageur de ce quartier sera la société d'économie mixte Territoria. Quant à la maîtrise d'œuvre, elle a été confiée au cabinet parisien Atelier Ruelle, associé à Gérard Renot.

Le Lycée 100% développement durable de Subdray a accueilli ses premiers élèves

Subdray a été le théâtre d'un des plus grands chantiers de l'hexagone avec la construction de son lycée agricole, qui répond à une très haute qualité environnementale (HQE). Parfaitement intégré dans la campagne berrichonne, ce complexe voué à l'éducation est composé de tous les ingrédients du développement durable : bois, grands espaces, panneaux photovoltaïques, capteurs thermiques, toitures tapissées de végétaux, bassins filtrants... Économique en énergie et respectueux de l'environnement humain et naturel, ce lycée agricole a une capacité d'accueil de 750 élèves. Les travaux de cet ambassadeur français du développement durable ont commencé en avril 2008, pour être achevés en septembre 2009. Le projet a été pensé par le maître d'œuvre Atelier Carre d'Arche, associé au cabinet d'architectes Bosredon-Pietu.

INDRE

Une exposition consacrée à Albert Laprade



La médiathèque de Châteauroux a rendu hommage à l'architecte berrichon, Albert Laprade, en lui consacrant une exposition intitulée "de Buzançais à Paris, l'œuvre d'un architecte, Albert Laprade (1883-1978)". Cette figure emblématique du Berry, architecte de nombreux bâtiments dans l'Indre, a également construit le garage Citroën de la rue Marbeuf à Paris et l'ancien Palais des Colonies devenu monument historique. En 1958, Albert Laprade est entré à l'Académie des Beaux-arts et a été élu président en 1965.

INDRE-ET-LOIRE

L'aménagement du site industriel Pierre et Marie Curie relancé

Après plusieurs années de tergiversation, le projet de restructuration du site Pierre et Marie Curie (Tours) entre dans une phase concrète avec la promesse de vente signée par le groupe Lazard Real Estate. Confiée au cabinet d'architectes Ivars et Ballet, l'opération porte sur la construction de 5 bâtiments avec la réalisation de 14 000 m² de bureaux qui abriteront des activités tertiaires et de recherche.

Même les quartiers défavorisés ont droit au meilleur

Un ensemble immobilier de 46 logements doit être réalisé, par l'architecte Paul Chemetov, dans le quartier de la Rabaterie (Saint-Pierre-des-Corps), classé ZUS (zone urbaine sensible). Ce projet prévoit la construction de grands logements (T3 de 80 m² et T5 de 100 m²) aux normes bâtiment basse consommation (BBC). Les 3 acteurs de ce programme (la ville, le CIL d'Indre-et-Loire et le promoteur Artprom) souhaitent ainsi prouver qu'il est possible de réaliser des logements sociaux esthétiques de grande qualité et énergétiquement performants.

Le visage de Tours en 2010 s'expose aux publics



Au mois d'octobre, une exposition publique d'urbanisme a été organisée par la ville de Tours pour dévoiler ses grands projets urbains. Les Tourangeaux ont ainsi pu se faire une idée des transformations, actuelles ou à venir, qui vont modifier leur ville. Parmi celles en cours, nous avons pu voir le résultat de l'écoquartier Montconseil. Pour ce qui n'est encore que des esquisses, les projets de l'îlot Vinci ou du quartier des Deux Lions ont montré leur potentiel.

LOIRET

Montargis : la nouvelle médiathèque a ouvert ses portes

La nouvelle médiathèque de Montargis, véritable "vaisseau" culturel de 4 100m² conçu l'équipe d'architectes Audebert-Négroni, vient d'ouvrir ses portes. Ce bâtiment contemporain, ouvert et lumineux, veut devenir un "lieu emblématique" avec sa façade parée d'un rideau de verre et d'une maille métallique.

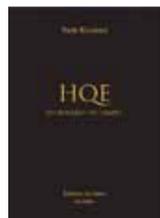
Lumineuse IAV !

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine et de la Nuit de l'Architecture, Nathalie Junod-Ponsard a mis en lumière la façade de l'Institut d'Arts Visuels à Orléans. Le samedi 19 septembre, des conférences eurent d'abord lieu à la médiathèque orléanaise et à la tombée de la nuit, l'art de l'artiste plasticienne a illuminé la façade de l'IAV.

blog & blague

HQE - Les renards du temple.

Rudy RICCIOTTI éditeur : Al Dante / Clash



Notre confrère Rudy Ricciotti avec ce nouveau pamphlet "HQE les renards du temple", réédite sa charge à l'encontre du HQE® et cible plus précisément l'association HQE®. Dans une prose fleurie et imagée, Ricciotti balance et dénonce le lobby industriel des vendeurs de laine de verre, matières plastiques et autres organismes bancaires et financiers dont les objectifs philanthropiques n'ont jamais été démontrés. Notons qu'il en profite pour rendre hommage au Conseil de l'Ordre d'avoir, il y a quelques années, claqué la porte de l'association HQE® pressant la dérive normative qui grignote peu à peu notre liberté de concevoir.

Ces 70 pages de coup de gueule de Ricciotti, s'avalent comme du petit lait ou si vous préférez comme un verre de Sancerre ou de Bandol pour faire plaisir à Rudy.

à noter

Rappel des obligations en matière d'assurance

L'article 16 de la loi du 03 janvier 1977 sur l'architecture impose à toute personne inscrite au tableau dont la responsabilité peut être envisagée à raison des actes qu'elle accomplit à titre professionnel (ou des actes de ses salariés) d'être couverte par une assurance.

L'obligation d'assurance concerne les architectes exerçant à titre libéral, les architectes associés de sociétés d'architecture et les sociétés d'architecture.

Cette obligation est large puisque l'assurance souscrite doit à la fois couvrir la responsabilité décennale de l'architecte ou de la société d'architecture mais également la responsabilité civile de droit commun (responsabilité trentenaire).

L'article 16 de la loi de l'architecture impose également à toute personne inscrite au tableau de produire chaque année au Conseil Régional de l'Ordre dont elle relève une attestation d'assurance pour l'année en cours.

La production de cette attestation est essentielle puisqu'elle est une condition de maintien au tableau.

L'attestation de l'organisme assureur doit être adressée au Conseil Régional de l'Ordre dès le 1^{er} janvier et au plus tard le 31 mars. Elle doit être conforme au modèle défini par l'arrêté du 15 juillet 2003.

Tout inscrit qui n'aura pas satisfait à cette obligation sera alors susceptible d'être suspendu du tableau de l'Ordre après mise en demeure restée sans réponse.

Ainsi nous attirons votre attention sur le fait que le défaut de production de l'attestation d'assurance peut avoir de graves conséquences.

Nous vous engageons donc à transmettre cette attestation d'assurance à votre Conseil Régional avant le 31 mars 2010.